

CRITERES DE SELECTION

(Adaptables en fonction de l'évolution des calendriers sportifs régionaux et nationaux 2021 au regard de la situation sanitaire du pays)

SELECTION* AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BLOC JEUNE 2021	
* : sous réserve de validation par la Direction Technique Nationale	
Sélection nominative nationale (hors quotas)	<p>Les jeunes qualifiés directement admis au Championnat de France jeune. (CF règlement FFME : sélections et quotas pour les Championnats de France 2021 actualisés en novembre 2020)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cadette : Oriane BERTONE, Cadet : Marius PAYET-GABORIAUD, Sam POUILLAIN, Junior : Kintana ILTIS, Iliann CHERIF
Sélection des champions régionaux	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Si épreuve maintenue en février 2021 : Le vainqueur du championnat régional en catégorie : minime (Garçon et Fille), cadet (Garçon et Fille) junior (Garçon et fille)
Remarque	<p>Cette sélection au Championnat de France jeune de bloc n'entraîne pas automatiquement une sélection en équipe régionale.</p> <p>Les aides financières accordées par le Comité Régional sont réservées aux jeunes qui sont sélectionnés en équipe régionale</p>
SELECTION * EN EQUIPE REGIONALE DE BLOC POUR PARTICIPER AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BLOC JEUNE 2021	
* : sous réserve de validation par la Direction Technique Nationale	
Places disponibles	Hors quotas
Sélection nominative de la Réunion	<p>Critères de sélection par ordre de priorité :</p> <p>Seront directement sélectionnés une fois remplies les conditions de validation de la sélection :</p> <p>Les jeunes qualifiés directement admis au Championnat de France jeune :</p> <p style="padding-left: 40px;">Cadette : Oriane BERTONE. Cadet : Marius PAYET-GABORIAUD, Sam POUILLAIN. Junior fille : Kintana ILTIS, Junior garçon : Iliann CHERIF</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Finaliste au Championnat de France de bloc jeune 2020 Cadette : Oriane BERTONE ➤ Finaliste sur une étape de coupe de France de la saison en cours avant février 2021 Minime : Max BERTONE. Cadet : Louis FECHOZ
Places disponibles	En plus des sélections hors quotas
Sélectif de la Réunion	<p>Seront sélectionnés une fois remplies les conditions de validation de la sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les meilleurs du classement « Sélection France » : <p>Nombre <u>maximum</u> de places proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ 2 places en minime garçon ❖ 1 place en minime fille ❖ 2 places en cadet garçon ❖ 1 place en cadette ❖ 1 place en junior garçon <p>Le classement « Sélection France » est composé du classement combiné de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'épreuve A: le contest de la Coupe de France jeune de bloc de St Leu de novembre 2020 • l'épreuve B: la finale de la Coupe de France jeune de bloc de St Leu de novembre 2020 + <u>si l'épreuve est maintenue</u> : • l'épreuve C: le contest du Championnat de la Réunion jeune de bloc de février 2021

	<ul style="list-style-type: none"> • l'épreuve D: la finale du Championnat de la Réunion jeune de bloc de février 2021 <p>Une fois additionné le nombre de points gagnés* (voir en annexe 1) sur les épreuves A, B, + C et D (si c'est maintenu), les grimpeurs sont classés par ordre décroissant. Pour pouvoir être sélectionné il faut être classé deux fois parmi les trois premiers sur les 4 épreuves ou 1 fois parmi les 3 premiers s'il n'y a que 2 épreuves.</p> <p>Remarque : en cas d'égalité de points au classement « Sélection France » voir le détail des règles applicables en annexe 1.</p> <p>les résultats des différentes catégories n'ont pas vocation à être comparés entre eux. Le sélectionneur choisira en priorité la (ou les) catégorie(s) qui offre le meilleur potentiel de résultat au championnat de France jeune de bloc : une 3^{ème} en minime fille peut donc être choisie sans que soit forcément sélectionné un 2^{ème} en minime garçon (ou inversement). En cas de limitation du nombre de grimpeurs pour une catégorie par la DTN, le ou les moins bien classés du sélectif de la Réunion ne seront pas sélectionnés.</p>
<p>Conditions de validation des sélections</p> <p>(les réunionnais qui résident en métropole ne sont pas concernés par les points 2 et 3)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un niveau minimal de performance par catégorie sera exigé. 2. Participer à la Coupe de France jeune de St leu de novembre 2020 et au Championnat régional jeune de février 2021. 3. Participation à tous les stages et entraînements de préparation au Championnat de France de bloc jeune de l'équipe régionale (compris entre décembre 2020 et février 2021) Régler les arrhes de participation financière aux stages. Signer le règlement de l'équipe régionale (les parents et le jeune)
<p>Niveau minimal de performance par catégorie</p>	<p>Critère vérifié par le sélectionneur durant la Coupe de France de bloc de St Leu de novembre 2020 durant les stages et entraînements de l'équipe régionale dès la mi-janvier 2021 et durant le Championnat régional de bloc jeune de février 2021:</p> <p>Etre capable de réaliser des blocs de niveau équivalent à :</p> <p>Minime fille : 6C Minime garçon : 7A Cadette : 7A junior fille : 7A Cadet : 7A+ Junior garçon : 7B</p>
<p>Une personne à haut potentiel peut aussi être proposée par le sélectionneur notamment pour les 1^{ère} année d'une catégorie.</p> <p>Une personne qui déroge aux règles énoncées dans le règlement du Centre Régional d'Escalade ne sera pas sélectionnée.</p>	

Annexe 1

Le classement est établi en effectuant l'addition des places dans chaque épreuve pour chaque grimpeur. En cas d'ex-æquo à une même place, la valeur de cette dernière sera égale à la moyenne des places si l'égalité n'avait pas eu lieu. Exemple : 3 premiers ex-æquo marqueront $1+2+3/3= 2$ points chacun au lieu de 1 point chacun.

Pour les non finalistes, les points obtenus en qualification sont doublés.

En cas d'égalité de points, les ex-æquo sont départagés selon leur meilleure place dans une des 4 épreuves, si l'égalité persiste : leur 2^{ème} meilleure place, si l'égalité persiste : leur 3^{ème} meilleure place, si l'égalité persiste : leur 4^{ème} meilleure place.

Les compétiteurs non licenciés à la Réunion seront retirés du classement.

En cas d'égalité au classement final, le grimpeur le plus jeune sera sélectionné en priorité.